

REPUBLIQUE FRANCAISE

Préfecture du Territoire de Belfort

Tribunal Administratif de Besançon

CONSEIL GENERAL DU TERRITOIRE DE BELFORT
90000

ENQUETE PUBLIQUE
relative à

- La déclaration d'intérêt général
- L'autorisation de réaliser les travaux au titre de la loi sur l'eau

concernant
LA RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE L'ALLAINE A DELLE

CONSULTATION PUBLIQUE
du 27 janvier 2014 au 28 février 2014

-
- **RAPPORT**
 - **CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS**
 - **OBSERVATIONS ET MEMOIRE EN REPONSE**
 - **ANNEXES**
-

Documents établis par Monsieur Guy BOURGEOIS, 30 Rue de la Libération – 90100 – BORON (Tél. 03.84.23.46.52) commissaire enquêteur désigné par décision n° E 13 000 258/25 en date du 9 décembre 2013 par Monsieur Robert PECH, Conseiller délégué au Tribunal Administratif de Besançon.

SOMMAIRE**I RAPPORT**

<u>1 GENERALITES</u>	p. 1
1.1. Connaissance du Maître de l'Ouvrage.....	p. 1
1.1.1. Caractéristiques territoriales du Maître de l'Ouvrage	p. 1
1.2. Présentation des lieux de l'enquête.....	p. 7
1.2.1. Spécificités géographiques	p. 7
1.2.2. Réalités économiques et sociales.....	p. 9
1.3. Présentation détaillée des caractéristiques du projet.....	p. 10
1.3.1. Coût des mesures.....	p. 11
1.4. Conclusions partielles.....	p. 11
<u>2 DEROULEMENT DE L'ENQUETE</u>	p. 12
2.1. Désignation du commissaire enquêteur.....	p. 12
2.2. Composition et pertinence du dossier	p. 12
2.3. Durée de l'enquête	p. 13
2.4. Reconnaissance des lieux et collecte des renseignements	p. 13
2.5. Mesures de publicité	p. 13
2.5.1. Annonces légales	p. 13
2.5.2. Affichage de l'avis d'enquête	p. 14
2.5.3. Mesures supplémentaires	p. 14
2.5.4. Mise à disposition du dossier	p. 14
2.6. Permanence du commissaire enquêteur	p. 15
2.6.1. Déroulement des permanences	p. 15
2.7. Réunions d'information et d'échange	p. 16
2.8. Formalités de clôture	p. 16
2.9. Conclusions partielles	p. 16
<u>3 ANALYSE DES OBSERVATIONS</u>	p. 17
3.1. Bilan de l'enquête publique	p. 17
3.2. Contribution des personnes publiques.....	p. 17
3.3. Notification au Maître de l'Ouvrage	p. 17
3.4. Mémoire en réponse du Maître de l'Ouvrage	p. 18

3.5. Analyse des observations	p. 18
3.6. Conclusions partielles	p. 21

II CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS

1 CONCLUSIONS MOTIVEES p. 23

1.1. Rappel succinct de l'objet de l'enquête	p. 23
1.2. Enoncé des facteurs de décision	p. 23
1.2.1. Quant à la régularité de la procédure	p. 23
1.2.2. Quant aux aspects positifs	p. 24
1.2.2.1. Compatibilité avec la directive cadre européenne sur l'eau	p. 24
1.2.2.2. Compatibilité avec la loi de l'Eau et les milieux aquatiques	p. 24
1.2.2.3. Compatibilité avec Natura 2000	p. 25
1.2.2.4. Compatibilité avec le PPRI	p. 25
1.2.2.5. Compatibilité avec le SDAGE	p. 25
1.2.2.6. Compatibilité avec les ZNIEFF et zones naturelles	p. 25
1.2.3. Quant aux aspects négatifs	p. 26
1.2.4. Mesures compensatoires	p. 26
1.3. Conclusions générales.....	p. 26

2 AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR p. 27

2.1. Réserves expresses	p. 27
2.2. Recommandations	p. 28

III OBSERVATIONS ET MEMOIRE EN REPONSE

- 1) Notification du procès-verbal au Maître de l'Ouvrage
- 2) Extrait du registre d'enquête de Delle
- 3) Mémoire en réponse du Maître de l'Ouvrage

IV ANNEXES

- 1) Délibération du Conseil Général du demandant l'enquête publique.
- 2) Désignation par le Tribunal Administratif de Besançon du commissaire enquêteur.
- 3) Arrêté préfectoral du Territoire de Belfort prescrivant l'enquête et définissant ses modalités.
- 4) 1° parution dans l'Est Républicain du..... 6 janvier 2014

- 5) 1° parution dans La Terre de Chez Nous du..... 3 janvier 2014
- 6) 2° parution dans l'Est Républicain du..... 28 janvier 2014
- 7) 2° parution dans La terre de chez Nous du..... 31 janvier 2014
- 8) Photo de l'affichage au panneau municipal de Delle
- 9) Photo de l'affichage sur le site du projet
- 10) Copie de "Delle Info" n° 85 de septembre 1012 traitant du projet.
- 11) Copie du "Bulletin de l'Allaine" de février 2014 mentionnant l'enquête publique.
- 12) Cartographie des lieux du projet.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Préfecture du Territoire de Belfort

Tribunal Administratif de Besançon

**CONSEIL GENERAL DU TERRITOIRE DE BELFORT
90000**

ENQUETE PUBLIQUE
relative à

- La déclaration d'intérêt général
- L'autorisation de réaliser les travaux au titre de la loi sur l'eau

concernant

LA RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE L'ALLAINE A DELLE

CONSULTATION PUBLIQUE
du 27 janvier 2014 au 28 février 2014

RAPPORT

Documents établis par Monsieur Guy BOURGEOIS, 30 Rue de la Libération – 90100
– BORON (Tél. 03.84.23.46.52) commissaire enquêteur désigné par décision n°

E 13 000 258/25 en date du 9 décembre 2013 par Monsieur Robert PECH, Conseiller délégué au Tribunal Administratif de Besançon.

Réf : E 13 000 258/25

Janvier – février - mars 2014

1 – GENERALITES

1.1 Connaissance du Maître de l'Ouvrage

Le département du Territoire de Belfort est issu du département du Haut-Rhin (à l'époque arrondissement de Belfort) après la guerre de 1870. '

"L'acte de naissance de ce territoire est daté du 10 mai 1871. Il obtient son statut de département le 11 mars 1922".

D'une longueur de 44 Km du Nord au Sud et d'une largeur de 22 Km d'Est en Ouest, le Territoire de Belfort couvre une superficie de 609,44 Km² et totalise une population de 145 987 habitants soit une densité de 225 habitants/Km².

Ce département comprend 102 communes, dont le chef-lieu de département, Belfort, qui compte à lui seul, environ 60 000 habitants.

Le département du Territoire de Belfort est administré par un Conseil Général qui compte, jusqu'au prochain renouvellement, 15 membres : un Conseiller Général par canton.

Cette assemblée délibérante est placée sous l'autorité de Monsieur Yves ACKERMANN, Président en exercice.

Si sa densité est légèrement supérieure à la moyenne française, tant par sa surface que par sa population, regardé séparément, le Territoire de Belfort est l'un des plus petits départements de France.

Le Territoire de Belfort, dans sa totalité, fait partie intégrante de l'Aire urbaine, structure interdépartementale qui fédère le Territoire de Belfort, l'Arrondissement de Montbéliard (Doubs) et le Canton d'Héricourt (Haute-Saône) et qui totalise près de 300 000 habitants.

1.1.1 Caractéristiques territoriales du Maître de l'Ouvrage

Situé au Nord-Est de la région Franche-Comté, le Territoire de Belfort est un carrefour entre plusieurs départements et la Suisse.

Entre les départements du Doubs au Sud, de la Haute-Saône à l'Ouest, des Vosges au Nord, du Haut-Rhin à l'Est, il est le point de jonction entre la région Franche-Comté, la région Lorraine et la région Alsace; il est frontalier avec la confédération helvétique.

La géographie du Territoire de Belfort se caractérise par la présence de dénivellés importants.

Au Nord, le Ballon d'Alsace, situé pour sa partie sommitale sur la commune de Lempdes, culmine à 1248 m d'altitude et constitue la partie la plus élevée du département.

Au Sud, plusieurs villages constituent un plateau, premier contrefort du Jura (Chaîne du Lomont) et le village de Croix, positionné sur ce plateau, se situe à une altitude de 600 m environ.

Une plaine, d'altitude moyenne de 400 m, occupe la partie centrale du département, et a servi de tous temps, de passage entre l'Alsace et la Franche-Comté. Elle a été dénommée familièrement "Trouée de Belfort".

- Au niveau routier, le Territoire de Belfort est desservi par l'Autoroute A36 qui le traverse du Nord-Est au Sud-Ouest.

La Nationale 19 en direction de Paris rejoint la Départementale 83 à hauteur de Belfort, pour continuer vers la capitale Haut-Rhinoise Colmar, alors que la Départementale 419 se dirige vers Altkirch et Mulhouse. La départementale 19, qui est pratiquement parallèle avec l'autoroute, assure la jonction avec Montbéliard et le Doubs.

La Départementale 465 descend du Ballon d'Alsace pour arriver à Belfort.

La Nationale 1019 donne accès à la Suisse par le poste frontière de Delle.

Au total, le département gère 478 km de routes départementales.

- La desserte ferroviaire du territoire est assurée depuis Belfort en direction de :
 - Paris par Vesoul
 - Strasbourg et le Nord de l'Europe par Mulhouse

- Bâle (Suisse)
- Marseille par Besançon et Lyon
- Epinal.

Depuis le 10 décembre 2011, la ligne TGV est venue compléter et améliorer la desserte belfortaine en plaçant Paris à deux heures et demi de Belfort, et Dijon à 1 heure, d'où part une liaison avec Marseille, plaçant la citée phocéenne à moins de 5 heures de Belfort.

Il est à noter que la ligne ferrovière Belfort-Meroux-Delle doit prochainement être remise en service (les études sont en cours) permettant au Canton du Jura en Suisse de venir utiliser le réseau TGV français depuis la Gare de Meroux.

- Au niveau aérien, le Nord Franche-Comté est desservi par Euro-Airport, aéroport international de Mulhouse-Bâle, situé à une cinquantaine de kilomètres de Belfort, et qui assure la liaison (outre avec Paris) avec nombre de destinations dans l'hexagone, l'Europe et le Magreb.

- Quant à son aspect forestier, ce dernier est important puisqu'il occupe 259 Km² soit environ 43% du territoire.

- Au niveau culturel, Belfort et son territoire se singularisent par plusieurs manifestations à caractère national, voir international.

- Le Festival International de Musique Universitaire (FIMU), sur le week-end de la Pentecôte, regroupe plus de 2 000 musiciens, venus du monde entier, et attire 80 000 spectateurs.
- Le Festival des "Eurockéennes", reconnu pour être une des scènes musicales importantes de France, sur trois jours, mobilise 100 000 spectateurs.
- Le Festival de Cinéma "Entrevues", compétition internationale ouverte aux réalisateurs du 1^o, 2^o ou 3^o film, est un rendez-vous entre le jeune cinéma et la jeune critique.
- Le Théâtre du "Granit" produit une saison théâtrale diversifiée.

D'autres évènements, s'ils restent plus confidentiels comme : le son et lumière de l'Association "VIVRE ENSEMBLE" de Brebotte, Orgalies (récital d'Orgues dans divers lieux du département), la Fête de l'escargot à Méziré, le festival Jazz au Caveau de Delle, la Chanson Française au Foyer Georges Brassens de Beaucourt, les récitals de Chorales ou encore la saison théâtrale du Théâtre du pilier à Giromagny et Théâtre d'Etueffont, n'en demeurent pas moins des prestations de qualité, diversifiées et touchant un large public.

- Sur le plan patrimonial, le Territoire de Belfort possède nombre de sites dignes d'intérêt :

Belfort-Ville se caractérise en premier lieu par son passé militaire dont il reste le Château-Musée, dont les dernières fortifications ont été érigées par VAUBAN et à la paroi duquel est adossé "Le Lion de Belfort" sculpté par l'artiste BARTHOLDI en hommage aux défenseurs de la ville lors du conflit de 1870 qui, comme on l'a vu ci-avant, a valu la création du département du Territoire de Belfort.

La Tour de la Miotte est sans doute l'un des sites construits les plus anciens de Belfort.

D'autres éléments parsèment la ville tels que l'Hotel de Ville, la Cathédrale Saint-Christophe, la Préfecture, le Palais de Justice, la Salle des Fêtes, la Maison du Peuple, les Tours bastionnées délimitant le pentaèdre de la Vieille Ville.

Plusieurs immeubles du 19^e siècle marquent l'architecture de la ville, ainsi que deux marchés couverts de style Baltar.

La Gare de Belfort constitue un signal important du paysage belfortain.

Récemment, des bâtiments de conception résolument moderne, tels que "l'Atria" ou le "Lycée Courbet" sont venus enrichir la vision architecturale de la ville.

Une découverte du Territoire de Belfort nous permet de pouvoir observer d'autres sites, tels que : la maison des Cariatides à Delle, l'église de Saint-Dizier-l'Evêque et sa collection lapidaire, l'église de Froidefontaine (vestige d'un Prieuré Clunisien du 12^e siècle), le Tilleul de Turenne à Fontaine, la Forge-Musée d'Etueffont, le Musée Japy à Beaucourt, plusieurs châteaux à Morvillars (appartenant à l'origine à la famille VIELARD), la Synagogue de Fosse-magne, le château de Vescemont, le Fort Dorsner à Giromagny ainsi que l'ensemble de la ceinture de forts entourant Belfort, destinés à protéger "la trouée de Belfort" en cas de conflits.

• L'aspect hydrologique du Territoire de Belfort contient le bassin versant de l'Allaine dans lequel s'inscrit le projet, objet de la présente enquête.

L'hydrologie du département peut se scinder en deux parties: les étangs et les cours d'eau.

a) Les étangs :

L'imperméabilité du sol favorise la formation de zones humides et d'étangs :

- Au Nord, dans le pays sous-vosgien où le sol est constitué de grès permien rouge,
- Au Centre, à proximité de la Ville de Belfort, où se situent les plus gros étangs du département : étang du Malsaucy (55 ha) et de la Veronne, étang des Forges (40

ha),

- Au Sud : dans la zone de Suarce, Florimont, Vellescot, Boron, où le sol est constitué principalement de marne.

b) Les cours d'eau :

Le cheminement des eaux est déterminé par la présence des Vosges au Nord qui forme une barrière naturelle aux nuages qui viennent de l'Ouest et par le sol imperméable dans la plus grande partie du département.

Certains cours d'eau trouvent leur source dans les Vosges comme : la Savoureuse, la Rosemontoise, la Madeleine, l'Autruche, la Saint-Nicolas, la Bourbeuse.

D'autres proviennent de Suisse, telles que : l'Allaine, la Covatte, la Vendeline.

Il faut y ajouter, l'Adour et la Batte ainsi que la Suarcine.

Après avoir recueilli la Bourbeuse, l'Allaine change de nom et devient l'Allan qui reçoit la Savoureuse et se jette dans le Doubs à Voujeaucourt (Doubs).

Enfin, les canaux Freycinet traversent le Territoire de Belfort : le canal du Rhône au Rhin de l'Est (Montreux-Château) au Sud-Ouest (Morvillars) et le Canal de Montbéliard à la Haute-Saône exutoire du Bassin de Champagny, non terminé au gabarit d'un canal, du Nord-Ouest (Essert) au Sud (châtenois-les-Forges) et qui rejoint le Canal du Rhône au Rhin à Fesches-le-Châtel (Doubs).

• Pour le domaine économique et social, si Belfort représentait le type même de ville de garnison, quelques bourgs ont accueilli dès le 19^e siècle, des sites industriels importants, le reste des villages du département sont d'essence originelle principalement agricole.

Après la défaite de Sedan et l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'empire germanique, nombre d'alsaciens ont quitté leur province pour s'installer à Belfort qui, d'après les accords de l'armistice, est demeurée française.

Il s'en est suivi un afflux de population qui a généré notamment un accroissement du commerce local, dont les zones de chalandage ont largement dépassé la ville et la couronne belfortaine.

C'est également à cette période que l'industrie s'est implantée à Belfort même et dans le Territoire, la plus emblématique étant la Société Alsacienne de Construction

Mécanique, devenue la Société Alsthom, constructeur notamment du TGV.

Mais l'industrie est beaucoup plus ancienne dans le Territoire. Dès le 15^e siècle, des mines de plomb, d'argent, de fer et de cuivre font l'objet d'exploitation intensive.

Au 18^e siècle, à Beaucourt, Japy ouvre une usine de machines outils et d'horlogerie qui connaîtra la renommée avec ses machines à écrire.

Actuellement, la population active du Territoire représente environ 45 % de la population totale, répartie de la manière suivante :

- Artisans – chef d'entreprise.....	4,4 %
- Cadres – professions intellectuelles.....	6,7 %
- Profession intermédiaire.....	19,4 %
- Employés	7,5 %
- Ouvriers qualifiés	34,1 %
- Ouvriers non qualifiés	27,9 %.

Les 3460 entreprises du département peuvent se décliner de la manière suivante :

Industrie : 19 % - Commerce : 43 % - Service : 37 %.

Le secteur agricole est peu important mais bien actif.

Si des sites industriels historiques ont vu le jour très tôt, tel Alsthom à Belfort, Japy à Beaucourt, les sites Tecla, UDD-FIM, Amstutz à Delle aujourd'hui reconvertis, Viellard à Grandvillars et Morvillars, des zones d'activités sont venues compléter la possibilité d'implantation d'entreprises : Tech'Hom, en plus d'Alsthom, accueille d'autres industries dont notamment Général Electrique et Converteam. C'est, avec Technopôle, un bassin d'emploi important du Territoire de Belfort.

D'autres zones complètent l'offre d'accueil comme : l'Aéroparc de Fontaine, le Parc d'activités du Mont-Jean à Giromagny/Rougegoutte, les Tourelles à Morvillars, la Zone Industrielle du Port de Bourogne, le Technoparc et la ZAC des Chauffours à Delle, la zone des Forges à Grandvillars, la zone des Popins à Beaucourt.

La zone de la Jonction, près de la Gare TGV de Meroux-Moval, en cours de construction, prolonge les possibilités économiques du département.

Ainsi le plus petit département de Franche-Comté, mais avec une densité d'habitants importante, s'il ne représente que 7,2 % de la population, affiche une part d'emploi régionale de 8,3 %.

Naturellement, l'économie terrifortaine ne vit pas en autarcie, et les échanges avec les bassins d'emplois régionaux, interrégionaux, nationaux et internationaux sont notables.

N.B : Il est important de noter que les éléments contenus dans ce présent article 1.1.1 ne sauraient constituer des listes exhaustives ou des chiffres absolus; ils ne traduisent qu'une tendance générale.

1.2 Présentation des lieux de l'opération

L'objet de la présente enquête publique est la restauration morphologique de l'Allaine dans la traversée de la ville de Delle, depuis la frontière Suisse sur une longueur de 2 Km, la quasi totalité de l'opération projetée se situant en milieu urbain.

La ville de Delle, chef-lieu de canton, est administrée par un conseil municipal de 29 membres et placée sous l'autorité de Monsieur Pierre OSER, Maire en exercice, et Conseiller Général. Elle est le siège de la Communauté de Communes du Sud Territoire, regroupant 27 communes et dépassant les 20 000 habitants. Elle est par ailleurs partie intégrante de l'Aire urbaine Belfort/Montbéliard/Héricourt/Delle qui forme une entité de 300 000 habitants.

1.2.1 Spécificités géographiques

La commune de Delle, deuxième ville du département après Belfort, couvre une superficie de 920 hectares et totalise une population de 6062 habitants avec une densité de 658,91 habitants/km². Elle se situe au Sud-Est du département à environ 17 Km au Sud-Est de Belfort.

Elle est limitrophe de la Suisse par la commune de Boncourt au Sud.

Elle est également limitrophe des communes de Florimont à l'Est, Faverois au Nord-Est, Joncherey au Nord, Thiancourt au Nord-Ouest, Fesches-l'Eglise à l'Ouest, Lebetain au Sud-Ouest.

L'altitude de Delle varie entre 352 m au minimum et 443 m au maximum pour une altitude moyenne de 380 m.

A l'époque gallo-romaine, la ville s'est située à l'intersection de la voie

principale Mandeuve, Augst (Haut-Rhin) et de deux voies secondaires vers Grandvillars et Boron.

La ville peut se regarder comme une étoile à 3 branches.

- Au niveau viaire : plusieurs voies départementales irriguent la ville : la D 43 en direction de Florimont, la D 26 en direction de Faverois, la D 19 en direction de Joncherey et la D 463 en direction de Fesch-le-Chatel à l'Ouest et de la Suisse (Boncourt) au Sud.

De plus des voies communales, propres à chaque quartier, relient ces quartiers au centre-ville.

- Quant à son aspect forestier, celui-ci est non négligeable puisqu'il représente de l'ordre de 25 % du territoire communal et se compose principalement de 2 entités "en Chinaie" et "le Bois du Chênois".

- Du point de vue urbanisme et architecture, Delle est une ville très ancienne. Au VII^e siècle, Delle appartenait au Duché d'Alémanie. La ville ancienne s'est développée dans la vallée de l'Allaine ainsi que dans la vallée en direction de Montbéliard. C'est dans cet espace que se rencontrent les constructions les plus remarquables de la ville : maison des Cariatides, l'ancienne Mairie, l'Eglise, le château Feltin aménagé en nouvelle mairie. Les constructions y sont contiguës offrant une continuité de façades aux détails architecturaux intéressants.

Le bâti resseré témoigne encore du passé médiéval de ces quartiers.

L'extension s'est d'abord développée dans le prolongement de la ville ancienne en direction de la Suisse, de Joncherey, de Lebetain.

Les extensions plus récentes se sont implantées sur les hauteurs de la ville : quartier de la Voinaie, quartier des Vignes, quartier vers le Lycée..., ainsi que le long de l'Allaine entre la frontière Suisse et la ville ancienne.

Le quartier de la Voinaie est constitué d'immeubles collectifs, quelques pavillons individuels y ont trouvé leur place dans la partie Est du quartier.

Le lotissement "Sous les Vignes" est constitué quasi exclusivement de maisons individuelles à l'architecture identique.

L'urbanisation récente en bordure de l'Allaine est un mixage entre les maisons individuelles et de petits immeubles collectifs.

- Du point de vue hydrologique, le bassin de l'Allaine se situe entre le Jura plissé au Sud et le fossé rhénan au Nord.

Après un parcours de 29 Kms en Suisse, l'Allaine entre en France à Delle et traverse la ville du Sud-Est au Nord-Ouest.

C'est à Delle que l'Allaine reçoit "la Batte", ruisseau d'origine karstique venant d'une résurgence du ruisseau l'Adour.

C'est la restauration morphologique de l'Allaine dans la traversée de la ville de Delle qui génère la présente enquête publique.

1.2.2. Réalités économiques et sociales

La ville de Delle, chef-lieu de canton, joue indéniablement un véritable rôle de bourg-centre, constituant un bassin d'emplois ainsi qu'une attractivité commerciale indubitable.

Au niveau de l'industrie, certaines usines appartenant à des groupes importants sont implantés à Delle telles que : Eurocast, Lisi Automobiles, Former, Von Roll.

Les diverses activités (autres qu'industrielles) peuvent se décliner comme suit :
 4 super-marchés – 7 boulangeries – 3 magasins de vêtements – 1 magasin de meubles – 3 horlogeries-bijouteries – 1 grande surface en bricolage – 2 magasins en électroménager-audio-vidéo – 1 parfumerie – 1 magasin de chaussures – 2 drogueries-quincailleries – 2 fleuristes – 1 épicerie – 1 poissonnerie – 1 boucherie-charcuterie – 3 restaurants – 2 architectes.

Au niveau du nombre d'emplois offerts sur la commune, il s'établit de la manière suivante :

- Administration :	206 ;	- Fabrication :	676
- Commerces :	93 ;	- Prestation intellectuelle :	49
- Distribution :	192 ;	- Agriculture :	8
- Conception, recherche :	95 ;	- Education formation :	170
- Gestion :	339 ;	- Santé, Action sociale:	124
- Bâtiment, TP :	61 ;	- Culture, loisirs :	32
- Entretien, réparation :	209 ;	- Transport, logistique :	226
- Service de proximité :	285 ;		

Le taux d'activité de la population delloise est de l'ordre de 70 %, alors que le taux de chômage dépasse les 18 %.

Des infrastructures de service à la personne viennent compléter les activités économiques de la commune :

- 7 établissements scolaires couvrent l'ensemble éducatif (scolaire) dans la commune : 3 écoles maternelles, 2 écoles primaires, 1 collège,
- 1 lycée
- 1 crèche
- 1 multi-accueil
- 1 mairie
- 1 église – temple
- 1 gendarmerie
- 1 Poste
- 1 bibliothèque
- 1 maison de retraite
- 1 salle des fêtes
- 2 lieux culturels (Hall des 5 Fontaines, maison des Remparts).

Tous ces équipements confèrent à Delle un véritable rôle de bourg-centre.

Si une partie de la population active travaille à Delle, une autre partie se déplace sur l'Aire urbaine, l'Alsace ou la Suisse, alors que des personnes extérieures à Delle viennent y travailler.

Les flux de trajet domicile/travail se réalisent essentiellement en véhicules particuliers.

1.3 Présentation détaillée des caractéristiques du projet

L'Allaine a été totalement rectifiée au fil des siècles. Elle se résume aujourd'hui en un chenal d'écoulement rectiligne, totalement artificiel, tant sur les berges que sur le lit.

En basse eau, le chenal bétonné est trop large pour le débit et produit un réchauffement de l'eau compte-tenu de la faible hauteur de celle-ci. De plus l'artificialisation a privé de nourriture la faune et la flore.

De plus, 3 seuils avaient été implantés en travers du cours d'eau pour tenter de limiter les risques d'érosion provoqués par la rectification et l'endiguement des berges, ce qui n'empêche pas des zones riveraines de l'Allaine de conserver un risque

d'inondation élevé.

Compte-tenu de ce contexte et des objectifs du contrat de rivière et du SDAGE, le projet consiste à améliorer la qualité des cours d'eau dans sa traversée urbaine et rétablir la continuité piscicole et sédimentaire.

Pour ce faire, il est nécessaire de conditionner un lit mouillé d'étiage adapté, et non surdimensionné en largeur, au débit de basse eau.

Dans le détail, divers éléments constitués d'un agencement de blocs calcaires de différentes dimensions réduiront le lit d'étiage actuel. Leur positionnement géographique et le jalonnement de ces divers aménagements seront établis pour reconstruire la succession (plat, radier, profond) que le cours d'eau possédait originellement.

De plus, les seuils existants seront effacés par la mise en place d'une série de rampes de fond qui lisseront le profil actuel et qui assureront la continuité écologique.

Le reméandrement du cours d'eau et la création d'un lit moyen abaissé d'un mètre dans le secteur aval non bâti a pour objectif d'améliorer la qualité écologique de la rivière et de jouer le rôle d'espace de stockage de la crue et de restaurer la zone humide "des Brétilous". Il devrait permettre un gain important en crue puisqu'il abaisse la cote centennale de 50 cm environ dans les secteurs voisins habités.

La passerelle piétonne existante faisant obstacle aux écoulements, il est prévu de la remplacer par une autre, dont le tablier moins proéminent, sera surélevé de 60 cm.

1.3.1. Coût des mesures

Le coût des travaux est estimé à la somme de 710 995 € H.T auquel il convient d'ajouter 7 500 € H.T d'acquisition foncière amiable, 7 000 € H.T de frais de procédure et 46 595 € H.T de contrôle technique, SPS communication et actualisation des prix, ce qui porte l'opération à un coût de 772 090 € H.T .

Le plan de financement prévisionnel est établi sur la base des engagements lors de la signature du Contrat de Rivière :

Financement AERMC = 68 %; CRFC = 12 %, CG 90 = 20 %.

Cette dépense n'est certes pas anodine, mais correspond aux engagements des pouvoirs publics pour rétablir la qualité des cours d'eau dont l'intérêt général apparaît

évident.

1.4. Conclusions partielles

La mise en oeuvre du projet de restauration morphologique de l'Allaine dans la traversée de Delle s'inscrit dans un programme de mesures édictées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse approuvé le 20 novembre 2009.

Ces mesures devraient permettre de répondre aux enjeux définis tant par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau que par le Code de l'Environnement.

Par ailleurs, eu égard à l'objet de la présente enquête publique, la consultation publique repose, de mon point de vue, sur des bases juridiques incontestables.

2 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

J'ai été désigné par décision n° E 13 000 258/25 du 9 décembre 2013 par Monsieur Robert PECH, Conseiller Délégué du Tribunal Administratif de Besançon.

Disponible durant la période considérée, nullement concerné par le projet, n'ayant aucun lien direct ou indirect de quelque manière que ce soit avec toute partie intéressée au projet, et donc convaincu de ma totale indépendance, ainsi que je l'ai précisé par mon attestation sur l'honneur du 17 décembre 2013, j'avais personnellement et préalablement accepté la mission.

Par entretien téléphonique de mi-décembre 2013 avec le Bureau de l'Environnement de la Préfecture du Territoire de Belfort, nous avons convenu des modalités d'exécution de l'enquête publique qui a fait l'objet de l'arrêté préfectoral n° 2013 353-0003 du 19 décembre 2013.

2.2. Composition et pertinence du dossier

Le dossier général soumis à la consultation du public à la mairie de Delle était ainsi composé :

- 1) Délibération du Conseil Général du 13 mars 2013 approuvant le dossier et

- demandant l'enquête publique,
- 2) Arrêté préfectoral du 19 décembre 2013 portant ouverture et organisation de l'enquête publique,
 - 3) Décision du Tribunal Administratif de Besançon portant désignation du commissaire enquêteur,
 - 4) Notice introductive à l'attention des services instructeurs et du commissaire enquêteur,
 - 5) Résumé non technique,
 - 6) Fiche de présentation du Maître de l'Ouvrage
 - 7) Mémoire de présentation du projet et justification de l'intérêt général de l'opération,
 - 8) Mémoire technique détaillé,
 - 9) Notice financière,
 - 10) Etude d'impact,
 - 11) Annexes,
 - 12) Avis de l'autorité environnementale,
 - 13) Avis de l'Agence Régionale de Santé,
 - 14) Avis de la Direction régionale des Affaires Culturelles,
 - 15) Registre d'Enquête Publique.

Le dossier a été préparé et finalisé par le service des ouvrages hydrauliques de l'eau et des milieux aquatiques du Conseil Général du Territoire de Belfort.

J'ai apprécié la rigueur méthodologique dans le texte et le graphisme, la vulgarisation des exposés dans un domaine particulier qui dénote de la part de ses auteurs, d'un professionnalisme avéré.

Il m'apparaît par ailleurs conforme au Code de l'Environnement.

2.3. Durée de l'enquête

L'enquête publique déterminée par l'arrêté préfectoral n° 2013 353-0003 du 19 décembre 2013 a été fixée du 27 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus, soit 33 jours consécutifs.

L'enquête s'est déroulée en mairie de Delle et n'a pas été prolongée, une telle mesure ne m'a pas été demandée et ne s'est pas avérée nécessaire.

2.4. Reconnaissance des lieux et collecte des renseignements

Après un entretien téléphonique avec Madame VERNIER, du service

hydraulique du Conseil Général du Territoire de Belfort, je me suis rendu dans les locaux de ce dernier à Belfort le mardi 14 janvier 2014 à 9h30.

Ce même jour à 14h30, je me suis rendu sur les lieux du projet et ses abords.

J'ai obtenu les explications et renseignements en réponse à mes questions de l'instant sur les divers points du dossier.

2.5. Mesures de publicité

2.5.1. Annonces Légales

L'enquête a été annoncée, les avis d'enquête ont été publiés dans la rubrique "ANNONCES LEGALES" de :

- L'EST REPUBLICAIN du 6 janvier 2014
- LA TERRE DE CHEZ NOUS du 3 janvier 2014

Ces avis ont été renouvelés dans les mêmes formes au cours de la première semaine d'enquête dans :

- L'EST REPUBLICAIN du 28 janvier 2014
- LA TERRE DE CHEZ NOUS du 31 janvier 2014

2.5.2. Affichage de l'avis d'enquête

Les avis d'enquête ont été affichés dans les panneaux d'affichage extérieurs de la Ville de Delle ainsi que sur les lieux du projet, le long de la rivière.

J'ai pu vérifier que l'affichage avait été réalisé lors d'une visite sur place le 27 janvier 2014.

J'ai renouvelé cette vérification lors de chacune de mes permanences.

2.5.3. Mesures supplémentaires

Plusieurs articles de presse ont fait état du projet, objet de la présente enquête:

- Le Pays de Franche-Comté du 29/11/2012
- Le Pays de Franche-Comté du 7/12/2012
- Le Pays de Franche-Comté du 3/1/2013
- Le Pays de Franche-Comté du 14/1/2013

- Le Pays de Franche-Comté du 5/2/2013
- L'Est Républicain du 7/8/2013
- Le Bulletin de la Communauté de communes du Sud Territoire de février 2014.

Enfin, un bulletin d'information "DELLE INFOS" de septembre 2014 a consacré toute sa parution au dossier du contrat de rivière, relatant de manière très complète les explications du dossier.

2.5.4. Mise à disposition du dossier

Un exemplaire du dossier d'enquête, avec le registre d'enquête paraphé par mes soins, a été déposé à la mairie de Delle où le public a eu tout loisir de le consulter aux heures habituelles d'ouverture, à savoir :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- le samedi de 9h à 12h.

2.6. Permanences du commissaire enquêteur

Je me suis tenu à la disposition du public à la mairie de Delle :

- le lundi 27 janvier 2014 de 14h00 à 16h00
- le jeudi 13 février 2014 de 16h00 à 18h00
- le vendredi 28 février 2014 de 9h00 à 11h00.

Le local mis à ma disposition était confortable, indépendant, parfaitement adapté à la réception du public et à l'exposition du dossier d'enquête.

J'ai toujours trouvé un accueil de qualité tant auprès des élus que des personnels, avec une volonté de transparence et de réponse à mes questions.

Ces permanences ont pu permettre une libre consultation du dossier et un dialogue avec les personnes en toute quiétude et indépendance.

2.6.1 Déroulement des permanences

■ Journée du lundi 27 janvier 2014

J'ai été accueilli par la personne préposée à l'accueil qui m'a remis le dossier

d'enquête.

J'ai reçu un riverain du projet situé à hauteur du profil 10 qui a demandé des explications au sujet des futurs travaux, à hauteur de sa propriété.

Il n'a pas porté de remarque sur le registre d'enquête.

J'ai reçu la visite de Madame VERNIER, chargée du dossier au Conseil Général du Territoire de belfort.

J'ai reçu Monsieur Pierre OSER, Maire de Delle ainsi que Monsieur André HELLE, Adjoint au maire. Nous avons évoqué les divers aspects du dossier.

■ Journée du jeudi 13 février 2014

J'ai été accueilli par la personne préposée à l'accueil qui m'a remis le dossier d'enquête.

J'ai reçu Monsieur Gilles MAIRE qui a porté des observations sur le registre d'enquête.

J'ai reçu la visite de monsieur Yves DESCHAMPS, trésorier de l'AAPPMA "la Plongeotte" de Delle.

Il n'a pas porté de remarques sur le registre d'enquête mais demandé oralement de recueillir ses demandes.

■ Journée du 28 février 2014

J'ai été accueilli par la personne préposée à l'accueil qui m'a remis le dossier d'enquête.

J'ai de nouveau reçu la visite de Monsieur Yves DESCHAMPS, trésorier de l'AAPPMA "la Plongeotte" de Delle, qui comme à ma précédente permanence m'a énoncé des observations verbales.

2.7. Réunions d'information et d'échange

Je n'ai reçu aucune demande de réunion publique et le besoin n'étant nullement avéré, je n'ai pas organisé de réunion publique d'information et d'échange.

Il est à noter que 12 réunions ont été réalisées dans le cadre de ce projet qui a été présenté en réunions publiques aux conseils de quartier (environ 40 participants) ainsi qu'aux propriétaires concernés, aux exploitants agricoles concernés, aux

AAPPMA (12 participants), à la commune suisse de Boncourt (riveraine) ainsi qu'au conseil municipal de Delle en séance publique.

2.8. Formalités de clôture

Ma permanence du 28 février 2014 s'est terminée à 11h. L'enquête étant close à 17h30, j'ai demandé que le dossier accompagné du registre d'enquête, préalablement clos par Monsieur le Maire, me soit transmis le plus rapidement possible.

J'ai reçu le dossier et le registre à mon domicile le 5 mars 2014, apporté par un agent de la Police Municipale de Delle.

2.9. Conclusions partielles

Cette enquête, sans difficulté particulière, s'est déroulée dans des conditions matérielles d'organisation satisfaisante et conformes à l'arrêté préfectoral prescripteur.

La procédure n'a suscité aucune difficulté, ni polémique. L'enquête s'est déroulée dans un climat serein, avec une indéniable liberté d'information et d'expression.

3 ANALYSE DES OBSERVATIONS

3.1. Bilan de l'enquête publique

L'enquête s'est déroulée dans une ambiance dénuée de toute passion.

La procédure n'a suscité aucune difficulté particulière, ni polémique.

La consultation s'est déroulée dans la transparence, elle n'a été entachée d'aucun incident et je n'ai subi aucune pression susceptible de vouloir orienter mon avis.

Si les requêtes portées sur le registre sont peu nombreuses – une seule personne a porté une série d'observations – et une autre personne a émis des observations orales -, il semble que les réunions de préparations et de concertation puissent en apporter l'explication.

3.2. Contributions des personnes publiques

- L'autorité environnementale (Monsieur le Préfet de Région Franche-Comté) a émis un avis circonstancié le 13/12/2013.
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté a émis son avis sur ce projet qui relève des travaux soumis à étude d'impact.
- L'Agence Régionale de Santé a également fait part de ses observations par courrier du 31 octobre 2013.

3.3. Notification au Maître de l'Ouvrage

J'ai constitué le procès-verbal des observations le 5 mars 2014, que j'ai remis personnellement à Madame Stéphanie VERNIER au Conseil Général du Territoire de Belfort, le 6 mars 2014 à 9h, avec une lettre d'accompagnement.

J'ai rappelé qu'il appartenait au Conseil Général de produire éventuellement un mémoire en réponse dans un délai de quinze jours à compter de la remise du procès-verbal des observations.

3.4 Mémoire en réponse du Maître de l'Ouvrage

J'ai reçu par voie postale, un courrier recommandé avec accusé de réception, le 15 mars 2014, comportant le mémoire en réponse officiel du Conseil général.

3.5. Analyse des observations

a) Observations orales :

Monsieur Yves DESCHAMPS , trésorier de l'AAPPMA "la Plongeotte" de Delle demande :

- que les travaux ne favorisent pas l'implantation de plantes invasives ni l'envasement de la rivière,
- que soient communiqués avant le début des travaux la date prévisionnelle de démarrage des travaux ainsi que leur durée et leur sens d'avancement (de quel côté commenceront-ils?) afin que les opérations d'alvinage soient maintenues, repoussées ou annulées en fonction des dates et de la durée de ces travaux.

Réponse du Maître de l'Ouvrage

- sans -

Avis du Commissaire enquêteur

- 1) *En ce qui concerne les plantes invasives et l'envasement de la rivière, les actions prévues au projet font partie d'une série de thèmes du SDAGE dont l'un est précisément de lutter contre l'implantation de plantes invasives et les préoccupations de l'intervenant sont partagées tant par le Maître de l'Ouvrage que par le commissaire enquêteur.*
- 2) *Concernant la communication des dates prévisionnelles de début et de fin de travaux et le sens d'avancement, il me paraît important que l'AAPPMA ait connaissance de ces éléments pour l'économie générale de son action.*

*J'émet donc un **AVIS FAVORABLE** aux demandes de Monsieur DESCHAMPS.*

b) Observations écrites :

Monsieur Gilles MAIRE demeurant 8 rue des Prés à Joncherey – 90100 - a émis les remarques suivantes :

« Etant pêcheur sur le secteur Delle-Grandvillars-Morvillars, j'ai une connaissance assez complète de l'Allaine.

Deux constats peuvent être faits :

- L'entretien des berges est laissé à l'abandon et de nombreux arbres encombrant le lit de la rivière nuisent à son bon écoulement.
- Les phénomènes de pollution de l'eau sont toujours présents et le fond est colmaté par des particules qui se fixent aux graviers et sables nuisant à une bonne qualité piscicole du milieu aquatique.

Les travaux envisagés sur le secteur de Delle n'apporteront qu'une amélioration locale sur un secteur urbain soumis aux aléas inondation. N'aurait-il pas été judicieux d'envisager d'effectuer un entretien général sur l'ensemble du parcours jusqu'au confluent avec la Bourbeuse avant d'entreprendre d'autres travaux?

La qualité de l'eau se dégrade en aval de la Ville de Delle, notamment après la

jonction avec la station de pompage. Ce phénomène est particulièrement sensible en période d'étiage. La qualité des eaux traitées est-elle satisfaisante avant leur rejet dans la rivière lors de la traversée de Delle?

L'aménagement de l'Allaine dans la traversée de la Ville de Delle aura probablement des effets favorables sur le développement et le transit des espèces piscicoles dans un secteur qui n'est pas soumis à une pression de pêche importante. Mais c'est autant la qualité de l'eau que la nature du lit de la rivière qui est en cause dans la diminution du nombre d'espèces piscicoles.

Lors des crues importantes, il est à craindre que les aménagements réalisés dans le lit de la rivière ne résistent pas à la force du courant amplifié par le tracé linéaire de la rivière et l'effet "tunnel" (en particulier le long des immeubles Louis Clerc).

Compte tenu du coût important des travaux (environ 720 000 €), il serait dommage que les investissements réalisés soient réduits à néant dès la première crue.

Quelles seront les mesures prises pour pérenniser l'entretien de la rivière qui, dans sa nouvelle configuration retiendra davantage les dépôts et déchets divers? ».

Réponse du Maître de l'Ouvrage

- Entretien général des berges de l'Allaine :

Dans le cadre de la démarche de contrat de rivière Allaine, qui rassemble tous les acteurs de l'eau du bassin versant de l'Allaine, un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve a été mis en place. Les premiers travaux, réalisés par les équipes spécialisées du Conseil Général, ont débuté à l'automne 2012. Ils concernent l'ensemble du linéaire de l'Allaine et de ses affluents et dureront 5 ans. Des opérations d'abattage sélectif d'arbres pouvant constituer embâcle ont ainsi été réalisées, ainsi que des opérations d'éradication des espèces invasives.

Parallèlement, une sensibilisation a été mise en place à destination des propriétaires riverains (particuliers et agriculteurs) via une plaquette pédagogique en libre accès dans les mairies, sur le site internet du Conseil général et du Contrat de rivière Allaine.

Enfin, un partenariat a été établi avec la profession agricole pour sensibiliser les agriculteurs et les aider à mettre en place des dispositifs de protection / entretien de la ripisylve et des berges de cours d'eau.

- Qualité des eaux de l'Allaine

Les observations de M. Maire corroborent celles faites par le Conseil Général lors de son suivi trimestriel de la qualité des cours d'eau. Si nous n'avons pas vocation à intervenir directement en matière d'assainissement, sachez que cette thématique est

largement abordée au sein du Contrat de rivière Allaine. De nombreux investissements ont été réalisés ces dernières années par les intercommunalités, tant sur le bassin versant français que Suisse.

Toutefois l'opération de restauration morphologique, en dynamisant le flux d'eau améliorera l'oxygénation de l'eau et en réduira la température ce qui limitera le phénomène observé à l'étiage sur la traversée de Delle.

- **Tenue des aménagements en période de crue**

L'aménagement du lit envisagé a été dimensionné pour résister aux crues de l'Allaine. Une modélisation des vitesses d'écoulement au droit des aménagements a bien été effectuée lors des études préalables. Les aménagements devraient notamment réduire les vitesses constatées actuellement (effet tunnel indiqué par M. Maire) du fait de la diversification du lit.

- **Entretien du cours d'eau en zone urbaine**

Le projet présenté a été élaboré en partenariat étroit avec la Ville de Delle. Ainsi cette dernière s'est engagée à pérenniser l'entretien des berges en ville.

Toutefois, il convient de préciser que cet entretien correspondra moins à l'entretien « jardiné » actuel mais plus à un entretien « naturaliste ». Ainsi en pied de berge (risberme), une fauche annuelle unique est préconisée (contre deux actuellement) pour permettre l'implantation pérenne de la faune et la flore locale. Les talus resteront quant à eux fauchés régulièrement pour conserver un aspect propre et paysager.

Avis du commissaire enquêteur

Les réponses apportées par le Maître de l'Ouvrage m'apparaissent de nature à atténuer les craintes de M. Maire, en effet :

- *concernant l'entretien des berges de la rivière, le programme mis en place dans un premier temps pour 5 ans doit permettre un entretien de cette rivière. De plus la sensibilisation des propriétaires et des exploitants doit être en mesure de rappeler que selon l'article L 215-14 du Code de l'Environnement, l'entretien des berges d'une rivière constitue une obligation légale du propriétaire qu'il conviendra de faire respecter. En zone urbaine, la commune de Delle s'est engagée à effectuer un entretien laissant apparaître un côté naturel mais propre de la rivière.*
- *En ce qui concerne la qualité des eaux, M. Maire reconnaît que les travaux apporteront une amélioration locale sur ce secteur urbain. Pour le reste, la qualité du rejet des eaux traitées n'entrent pas dans le programme relevant de la présente enquête mais sont de la compétence des communes ou structures*

intercommunales et que ce thème a été abordé à plusieurs reprises et qui a généré des investissements devant commencer à porter ses fruits. L'entretien général préconisé par M. Maire est une observation intéressante pouvant être traitée cumulativement avec les travaux du projet, selon les possibilités financières du Maître de l'Ouvrage et en fonction également des obligations précisées au paragraphe précédent.

- *Quant à la tenue des enrochements en période de crue, les études du projet montrent que les aménagements devraient bien résister aux forces du courant lors des épisodes de montée des eaux.*

3.6. Conclusions partielles

Les populations concernées ne se sont pas beaucoup manifestées et les deux personnes qui sont intervenues, l'une par voie orale, l'autre par écrit, ont porté des préoccupations relevant d'ordre général.

Pour la majorité de la population, la tenue de réunions explicatives peut sans doute expliquer le peu d'intervenants en cours d'enquête.

J'estime en conclusion que l'enquête publique a pleinement joué son rôle, que la consultation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes d'organisation et que le public a eu toute latitude pour s'exprimer en toute connaissance de cause.

J'ai pu exercer ma mission dans une ambiance sereine, avec des partenaires compétents et coopératifs.

J'ai recueilli sans aucune difficulté les divers renseignements et éléments nécessaires à l'exercice de ma mission.

Ainsi, au regard des documents mis à la disposition du public, des règles de fond et de forme concernant le déroulement de l'enquête, des permanences et de l'examen du dossier, je suis à même de formuler mes conclusions motivées et mon avis dans le document joint.

Fait et clos, à BORON
le 27 mars 2014

Guy BOURGEOIS
Commissaire enquêteur

REPUBLIQUE FRANCAISE

Préfecture du Territoire de Belfort

Tribunal Administratif de Besançon

CONSEIL GENERAL DU TERRITOIRE DE BELFORT
90000

ENQUETE PUBLIQUE
relative à

- La déclaration d'intérêt général
- L'autorisation de réaliser les travaux au titre de la loi sur l'eau

concernant
LA RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE L'ALLAINE A DELLE

CONSULTATION PUBLIQUE
du 27 janvier 2014 au 28 février 2014

CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS

Documents établis par Monsieur Guy BOURGEOIS, 30 Rue de la Libération – 90100 – BORON (Tél. 03.84.23.46.52) commissaire enquêteur désigné par décision n° E 13 000 258/25 en date du 9 décembre 2013 par Monsieur Robert PECH, Conseiller délégué au Tribunal Administratif de Besançon.

Réf : E 13 000 258/25

Janvier – février - mars 2014

1 – CONCLUSIONS MOTIVEES

Les présentes conclusions résultent de l'étude du dossier, des constatations effectuées sur les lieux, des observations exprimées, des explications fournies par le Maître de l'Ouvrage, des renseignements obtenus auprès de l'auteur du dossier, et de ma réflexion personnelle.

Les généralités, le développement de l'enquête, l'analyse des observations sont relatés dans mon rapport auquel le lecteur peut utilement se reporter (document joint et distinct).

Conformément à la législation, tant pour les projets soumis à étude d'impact que pour les autorisations au titre de la loi sur l'eau, il s'agit de s'interroger sur la

pertinence du projet soumis à l'enquête et de ses conséquences sur l'homme, la faune et la flore et les divers équilibres à court, moyen et long terme.

1.1 Rappel succinct de l'objet de l'enquête

L'arrêté préfectoral prescripteur a précisé dans son article 1, l'objet de l'enquête publique, à savoir :

- La déclaration d'intérêt général du projet de restauration morphologique à l'Allaine à Delle, dans sa traversée urbaine,
- La délivrance de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et conformément aux articles L 214-1 et suivants du Code de l'Environnement.

1.2 Enoncé des facteurs de décision

1.2.1 Quant à la régularité de la procédure

La procédure suivie pour aboutir à la concrétisation du projet de restauration morphologique de l'Allaine à Delle est, de mon point de vue, en adéquation avec la législation en vigueur et notamment avec le code de l'environnement (article L 211-7, L 214-1 et suivants, L 215-15, L 122-1 et suivants, L 123-1 et suivants).

La procédure répond également au décret modifié n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

J'ai été désigné par Monsieur Robert PECH, Conseiller délégué du Tribunal Administratif de Besançon, par décision n° E 13 000 258/25 du 9 décembre 2013.

L'arrêté de Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort n° 2013 353-0003 du 19 décembre 2013 portant prescription et organisation de l'enquête publique, a indiqué clairement et précisément les modalités d'exécution de l'enquête publique.

Les obligations relatives à la composition du dossier, à la publicité par voie de presse et d'affichage, à la durée de la consultation, à la présence du commissaire enquêteur, à la forme du registre d'enquête, à la formulation des observations, ont été satisfaites et respectées.

La consultation s'est déroulée conformément aux prescriptions publiées, elle a duré 33 jours calendaires consécutifs du 27 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus.

J'ai effectué 3 permanences de 2 heures chacune, soit un total de six heures de présence effective à la disposition du public.

Le registre a été clos le 28 février 2014 à 17h30 par Monsieur le Maire-Adjoint de Delle et m'a été remis le 5 mars 2014 à mon domicile.

J'ai rédigé le procès-verbal des observations que j'ai remis au Maître de l'Ouvrage le 6 mars 2014.

J'ai reçu le mémoire en réponse par lettre recommandée avec A.R. le 15 mars 2014.

A mon sens, la procédure a été régulière.

1.2.2 Quant aux aspects positifs

1.2.2.1 Compatibilité avec la Directive cadre Européenne sur l'Eau.

La directive du 22/12/2000, dans l'objectif d'atteindre un bon état écologique a fixé les enjeux :

- de restaurer les fonctionnalités naturelles des zones humides et des rivières,
- de préserver les milieux aquatiques, la biodiversité des habitats et des espèces.

Le projet de restauration morphologique de l'Allaine à Delle entre pleinement dans les objectifs de cette directive.

1.2.2.2. Compatibilité avec la loi sur l'Eau et les milieux aquatiques

La loi du 30/12/2006 indique que la protection de l'eau, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisée **dans le respect des équilibres naturels**, sont d'intérêt général.

Le projet, objet de la présente enquête, en ce qu'il tend à rétablir les équilibres naturels correspond aux indications de la loi.

1.2.2.3 Compatibilité avec Natura 2000

Bien que le site des travaux ne soient pas inclus dans le périmètre "Natura 2000", le fait que ce secteur jouxte le site a conduit à s'intéresser aux espèces et habitats patrimoniaux.

Il n'a pas été recensé d'habitats caractéristiques mais des espèces piscicoles d'intérêt communautaire telles que le "Blageau", le "Chabot" ou la "Lamproie" y ont été localisés.

Les travaux prévus ne portent pas atteinte aux objectifs de "Natura 2000".

1.2.2.4. Compatibilité avec le PPRI.

Le plan de Prévention des Risques d'Inondations a été approuvé par arrêté préfectoral du 12 juillet 2004. L'intégralité du projet est concerné par le PPRI.

Le projet intègre la dimension de protection contre les crues. La modélisation a permis de simuler l'impact du projet sur les crues et a démontré que les effets seront bénéfiques puisque le niveau de crue pourra être abaissé jusqu'à 1 mètre, dû au décaissement effectué sur la zone du quartier des "Brétilous" jouant un rôle de stockage de crue, ainsi qu'à l'arasement de la crête des seuils entraînant un abaissement important de la ligne d'eau en amont de chacun des seuils.

1.2.2.5. Compatibilité avec le SDAGE

Le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse a été approuvé le 20 novembre 2009.

Parmi les 8 orientations fondamentales fixées par ce document, le projet est concerné par l'orientation 6 : préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et milieux aquatiques, et par l'orientation 8 : gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau;

Le projet s'insère parfaitement dans les orientations du SDAGE en ce qu'il redéveloppe les fonctionnalités naturelles de la rivière et gère les risques d'inondations dans le respect du fonctionnement naturel du cours d'eau.

1.2.2.6. Compatibilité avec les ZNIEFF et zones naturelles.

Si le bassin versant de l'Allaine est concerné par deux ZNIEFF (ZNIEFF I : L'Allaine entre Delle et Grandvillars et ZNIEFF II : Etangs du Sundgau), le projet n'est pas inclus dans ces zones. Cependant les effets du projet pourraient conduire à ce que le débouché aval puisse redevenir une zone humide fonctionnelle.

1.2.3. Quant aux aspects négatifs

Impact financier :

Certes les sommes engagées peuvent apparaître importantes, surtout pour la partie travaux qui est estimé à 710 995 € H.T pour un coût total de 772 090 € H.T.

Cependant, les coûts annoncés me paraissent corrects, compte-tenu des travaux à exécuter et il ne m'apparaît pas de disproportion entre le montant des travaux et les

objectifs du projet.

La répartition financière entre les différents acteurs me semble conforme aux enjeux définis par les pouvoirs publics.

1.2.4. Mesures compensatoires

Parce qu'il vise la restauration des milieux aquatiques, le projet constitue sa propre mesure compensatoire. Il permettra en effet :

- un état des biocénoses
- un linéaire de cours d'eau en bon état écologique
- une franchissabilité piscicole
- une étendue de zone humide
- une fréquence d'inondation des zones humides.

De plus, il est à noter que le projet participera aux mesures compensatoires prévues par l'arrêté préfectoral n° 2012-180-0001 dans le cadre des travaux de réalisation de la piste cyclable.

1.3. Conclusions générales

J'ai veillé à la régularité de la procédure, j'ai observé le site et les abords, j'ai étudié le dossier et j'ai écouté avec attention les intervenants.

J'ai réfléchi aux implications de ce projet, aux observations énoncées, ce qui m'a permis de produire, autant que faire se peut, un document complet et un avis circonstancié.

Les requêtes individuelles ont été étudiées et appréciées avec respect et objectivité.

Je considère que le projet, analysé dans sa globalité, répond aux attentes et ne présente aucun vice rédhibitoire, mais qu'il participe de façon considérable à l'amélioration du milieu naturel, et dans ces circonstances, appelle de ma part un jugement favorable.

2 -AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur :

- VU l'étude du dossier soumis à l'enquête publique,
- VU la procédure appliquée à l'enquête et son bon déroulement
- VU les observations et remarques formulées

- VU les entretiens avec les personnes concernées et averties
- VU les explications développées par le Maître de l'Ouvrage
- VU ma connaissance des lieux
- VU mon rapport joint et mes conclusions motivées exposées Supra
- CONSIDERANT que le projet s'inscrit dans le cadre du contrat de rivière Allaine élaboré en 2010
- CONSIDERANT que le projet est de nature à apporter une amélioration sensible au fonctionnement des écosystèmes et de l'environnement (y compris la réduction des étendues des crues),

à l'honneur d'émettre un

AVIS FAVORABLE

concernant

- la déclaration d'intérêt général du projet
- l'autorisation de réaliser les travaux au titre de la loi sur l'eau relatifs aux travaux de restauration morphologique de l'Allaine à Delle.

2.1 Réserves expresses

Mon avis favorable n'est assorti d'aucune réserve expresse ni condition suspensive.

2.2. Recommandations

Je formule cependant les recommandations suivantes :

- Transmettre à l'AAPPMA de Delle les dates prévisibles du début des travaux ainsi que l'échéancier du programme du chantier,
- Prendre toutes précautions pour prévenir ou circonscrire toutes anomalies susceptibles d'altérer la qualité de l'eau en particulier en phase travaux, ainsi qu'au

réemploi des matériaux extraits du chantier afin de prévenir toutes possibilités d'utiliser des sédiments porteurs de pollutions préexistantes et chroniques.

Fait et clos, à BORON
le 27 mars 2014

Guy BOURGEOIS
Commissaire enquêteur

REPUBLIQUE FRANCAISE

Préfecture du Territoire de Belfort

Tribunal Administratif de Besançon

**CONSEIL GENERAL DU TERRITOIRE DE BELFORT
90000**

**ENQUETE PUBLIQUE
relative à**

- La déclaration d'intérêt général
- L'autorisation de réaliser les travaux au titre de la loi sur l'eau

concernant

LA RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE L'ALLAINE A DELLE

**CONSULTATION PUBLIQUE
du 27 janvier 2014 au 28 février 2014**

OBSERVATIONS ET MEMOIRE EN REPONSE

Documents établis par Monsieur Guy BOURGEOIS, 30 Rue de la Libération – 90100 – BORON (Tél. 03.84.23.46.52) commissaire enquêteur désigné par décision n° E 13 000 258/25 en date du 9 décembre 2013 par Monsieur Robert PECH, Conseiller délégué au Tribunal Administratif de Besançon.

Réf : E 13 000 258/25
Guy BOURGEOIS

Capacitaire en Droit

*Ingénieur en Chef/Principal
Territorial Honoraire*

*Ancien Auditeur de l'Institut
des Hautes Etudes de*

Janvier – février - mars 2014
90100 BORON, le 5 mars 2014
30, Rue de la Libération
Tél : 03 84 23 46 52
Portable : 06 72 89 62 08
e-mail: mhbourgeois@hotmail.fr

Défense Nationale

*Président de la
Mutuelle Nationale Territoriale
Section 25 – 70 – 90*

*Membre de la Compagnie des
Commissaires-enquêteurs
de Franche-Comté*

à Monsieur le Président du
Conseil Général du Territoire
de Belfort
Direction de l'Environnement
Place de la Révolution Française
90000 BELFORT Cedex
(à l'attention de Madame Vernier)

Monsieur le Président,

Par arrêté Préfectoral n° 2013353-0003 du 19 décembre 2013 de Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort, j'ai été désigné pour conduire l'enquête publique relative au projet de restauration morphologique de l'Allaine à Delle.

L'enquête s'est déroulée du 27 janvier 2014 au 28 février 2014 inclus.

En application de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous notifier les observations recueillies sur le registre d'enquête.

Il vous appartient de me faire parvenir votre mémoire en réponse éventuel dans un délai de quinze jours à réception des présentes.

Je vous en remercie et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Guy BOURGEOIS
Commissaire enquêteur

— L'adaptation aux exigences locales

Les projets ont été conçus en concertation avec les acteurs locaux (communes, financeurs, services de l'état, pêcheurs, agriculteurs, riverains...), ce qui a conduit à intégrer divers exigences particulières :

- aménagement de gués et clôtures pour le maintien de l'activité agricole préexistante,
- ajustement de réseaux pour assurer le bon fonctionnement des industries locales,
- adaptation des opérations aux limites de propriétés.

— Calendrier des opérations

Compte-tenu du cadre réglementaire fixé par la Loi sur l'eau du 30/12/2006 et du caractère privé de certains terrains concernés par les travaux, il convient de déposer ce printemps auprès des services de l'État :

- une demande de Déclaration d'Intérêt Général,
- une autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Ces deux procédures, réalisées simultanément, prévoient la réalisation d'une enquête publique préalable, envisagée à l'automne 2013.

Sous réserve de l'obtention des autorisations prévues par la loi et des négociations foncières amiables, les travaux sont envisagés pour la période estivale 2014, aux plus basses eaux. Les chantiers sont prévus sur une durée de 2 à 3 mois et seraient réalisés en parallèle.

Ces travaux seront confiés à des entreprises spécialisés par le biais de marchés publics.

PLAN DE FINANCEMENT

Le présent programme de travaux est estimé¹ à **1 104 057,50 € TTC** : 923 419,64 € pour Delle et 180 637,86 € pour Réchésy.

Toutefois, le contexte du « Contrat de Rivière » permet l'obtention des subventions suivantes :

- Agence de l'Eau : 600 990 € (65% des coûts HT),
- Région Franche-Comté : 112 455 € (12% des coûts HT).

Ce qui porte le résiduel à charge du Conseil Général à : **209 680 € (23 % des coûts HT)**.

¹ Sous réserve des résultats de l'enquête publique.

Frais de maîtrise d'œuvre déjà financés à part (50 % AERMC, 15% Région et 35 % CG 90).

ni est plus soumis à une pression de qualité importante.
 Mais c'est surtout la qualité de l'eau que la nature des
 lit de la rivière qui est en cause dans le charbonnement
 du nombre d'espèces piscicoles.

En cas de crues importantes, il est à craindre que les
 aménagements réalisés dans le lit de la rivière ne
 résistent pas à la force du courant amplifié par le
 tassement de la rivière et l'effet "tampon"
 (en présence de long des immeubles de bois (l'eau))

Compte tenu de cet impact des crues (12ème classe)
 et de l'absence de mesures qui les investissent, il est
 à craindre que les investissements réalisés
 soient viciés à partir de la première crue.

Quelles seront les mesures prises pour permettre
 l'entretien de la rivière qui dans sa nouvelle
 configuration entraine davantage les dépôts et
 déchets divers ?

30 janvier, le vendredi 28 Février 2014 de 9h à 11h.

Néant



Territoire de Belfort
Conseil général

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE OUVRAGES HYDRAULIQUES,
EAU ET MILIEUX AQUATIQUES**

Réf SV/MF

T20-Rivières\05-BV Allaine\contrat de
rivière\Actions\Restauration morpho\courriers\réponse
commissaire enquêteur\SV-MF mémoire réponse
commissaire enquêteur 06.02.2014.doc
Affaire suivie par Stéphanie Vernier
Tél. 03 84 90 93 37
Fax 03 84 90 93 97
stephanie.vernier@cg90.fr

Mots clés : environnement – eau et rivières

Belfort le **14 MARS 2014**

Monsieur Guy Bourgeois
Commissaire enquêteur
30 rue de la libération
90100 BORON

Courrier recommandé avec accusé de réception

Objet : Mémoire de réponse aux observations recueillies lors de l'enquête publique pour la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation « Loi sur l'eau » des projets de restauration morphologique de l'Allaine et de la Vendeline

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par votre courrier du 5 mars, vous demandez une réponse aux observations recueillies durant les deux enquêtes publiques réalisées par vos soins à Delle et Réchésy. Permettez-moi de vous transmettre les éléments de réponse relatifs à l'unique observation recueillie à Delle. Le site de Réchésy n'a fait, quant à lui, l'objet d'aucune observation.

M. Gilles Maire soulève dans son observation écrite les points suivants :

- Entretien général des berges de l'Allaine :

Dans le cadre de la démarche de Contrat de rivière Allaine, qui rassemble tous les acteurs de l'eau du bassin versant de l'Allaine, un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve a été mis en place. Les premiers travaux, réalisés par les équipes spécialisées du Conseil général, ont débuté à l'automne 2012. Ils concernent l'ensemble du linéaire de l'Allaine et de ses affluents et dureront 5 ans. Des opérations d'abattage sélectif d'arbres pouvant constituer embâcle ont ainsi été réalisées, ainsi que des opérations d'éradication des espèces invasives.

Parallèlement, une sensibilisation a été mise en place à destination des propriétaires riverains (particuliers et agriculteurs) via une plaquette pédagogique en libre accès dans les mairies, sur le site internet du Conseil général et du Contrat de rivière Allaine. (Exemplaire ci-joint).

Direction de l'environnement
39 Faubourg de Montbéliard
90000 Belfort

Pour nous écrire :
Place de la Révolution Française
90020 Belfort cedex

Tél. 03 84 90 90 90
Fax 03 84 22 06 27
www.cg90.fr

Enfin, un partenariat a été établi avec la profession agricole pour sensibiliser les agriculteurs et les aider à mettre en place des dispositifs de protection / entretien de la ripisylve et des berges de cours d'eau.

- **Qualité des eaux de l'Allaine**

Les observations de M. Maire corroborent celles faites par le Conseil général lors de son suivi trimestriel de la qualité des cours d'eau. Si nous n'avons pas vocation à intervenir directement en matière d'assainissement, sachez que cette thématique est largement abordée au sein du Contrat de rivière Allaine. De nombreux investissements ont été réalisés ces dernières années par les intercommunalités, tant sur le bassin versant français que suisse.

Toutefois l'opération de restauration morphologique, en dynamisant le flux d'eau améliorera l'oxygénation de l'eau et en réduira la température ce qui limitera le phénomène observé à l'étiage sur la traversée de Delle.

- **Tenue des aménagements en période de crue**

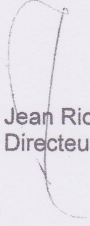
L'aménagement du lit envisagé a été dimensionné pour résister aux crues de l'Allaine. Une modélisation des vitesses d'écoulement au droit des aménagements a bien été effectuée lors des études préalables. Les aménagements devraient notamment réduire les vitesses constatées actuellement (effet tunnel indiqué par M. Maire) du fait de la diversification du lit.

- **Entretien du cours d'eau en zone urbaine**

Le projet présenté a été élaboré en partenariat étroit avec la ville de Delle. Ainsi cette dernière s'est engagée à pérenniser l'entretien des berges en ville.

Toutefois, il convient de préciser que cet entretien correspondra moins à l'entretien « jardiné » actuel mais plus à un entretien « naturaliste ». Ainsi en pied de berge (risberme), une fauche annuelle unique est préconisée (contre deux actuellement) pour permettre l'implantation pérenne de la faune et la flore locale. Les talus resteront quant à eux fauchés régulièrement pour conserver un aspect propre et paysager.

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte de ces éléments dans votre mission, veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean Richert
Directeur

P.J. : 1 plaquette

REPUBLIQUE FRANCAISE

Préfecture du Territoire de Belfort

Tribunal Administratif de Besançon

**CONSEIL GENERAL DU TERRITOIRE DE BELFORT
90000**

**ENQUETE PUBLIQUE
relative à**

- La déclaration d'intérêt général
- L'autorisation de réaliser les travaux au titre de la loi sur l'eau

concernant

LA RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE L'ALLAINE A DELLE

**CONSULTATION PUBLIQUE
du 27 janvier 2014 au 28 février 2014**

ANNEXES

Documents établis par Monsieur Guy BOURGEOIS, 30 Rue de la Libération – 90100 – BORON (Tél. 03.84.23.46.52) commissaire enquêteur désigné par décision n° E 13 000 258/25 en date du 9 décembre 2013 par Monsieur Robert PECH, Conseiller délégué au Tribunal Administratif de Besançon.

Réf : E 13 000 258/25

Janvier – février - mars 2014

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

**REUNION
DU CONSEIL GENERAL
DU 13 MAI 2013**

**Travaux de restauration morphologique des cours d'eau du
bassin versant de l'Allaine – Opérations de Delle et Réchésy**

RAPPORTEUR : Anne-Marie Forcinal

PRÉSENTS :

Yves Ackermann
Anne-Marie Forcinal
Guy Miclo
Samia Jaber
Daniel Feurtey

Président
1^o Vice-présidente
2^o Vice-président
3^o Vice-présidente
4^o Vice-président

Florian Bouquet
Marie-José Fleury
Christophe Grudler
Pierre Oser
Cédric Perrin
Christian Proust
Dominique Retailleau
Didier Vallverdu

Conseiller général
Conseillère générale
Conseiller général
Conseiller général
Conseiller général
Conseiller général
Conseiller général
Conseiller général

EXCUSÉS :

Damien Meslot, Conseiller général, ayant donné pouvoir à Cédric Perrin ;
Christian Rayot, Conseiller général, ayant donné pouvoir à Pierre Oser.

Enregistrement préfecture :

Effectué par télétransmission le : 23 MAI 2013

Par délibération du 17 mai 2010, l'Assemblée départementale a décidé de s'engager aux côtés de la Communauté de Communes Sud Territoire dans la démarche « Contrat de rivière Allaine 2010-2014 ». Ce contrat prévoit que le Conseil général assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs actions visant l'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau du bassin versant de l'Allaine, notamment par la restauration morphologique de certains cours d'eau.

Après deux années d'études, les projets sont aujourd'hui finalisés et ont obtenu un avis positif des membres du Comité de Pilotage du Contrat de rivière, des communes concernées et des propriétaires fonciers et agriculteurs concernés.

DETAIL DES PROJETS

— La restauration de l'Allaine à Delle

Dans sa traversée de Delle, l'Allaine est aujourd'hui un cours d'eau complètement chenalisé et bétonné. Pourtant ce cours d'eau présente un potentiel écologique important.

Le projet de restauration proposé envisage :

- d'améliorer la qualité écologique du cours d'eau en diversifiant son lit, dans la continuité de ce qui a été réalisé en amont à Boncourt en 2006,
- de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire en supprimant les trois seuils existants,
- d'améliorer la situation en crue par le remplacement de la passerelle piétonne et la création d'une zone naturelle humide permettant l'écrêtement de la crue en aval de la ville. Cette mesure permet également de s'affranchir d'une mesure compensatoire imposée au Conseil général lors de la construction de la piste cyclable Grandvillars-Delle.

— La restauration de la Vendeline à Réchésy

En amont de Réchésy, la Vendeline est déviée dans l'ancien canal d'amenée du moulin, en bordure de route départementale. Ce tracé rectiligne n'a cessé de s'approfondir et de s'élargir, témoignant du déséquilibre du cours d'eau.

Le projet de restauration envisage :

- de replacer le cours d'eau dans son ancien lit naturel, méandrique, plus étroit et moins profond, améliorant ainsi la qualité écologique du milieu,
- de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire en supprimant l'existante.

Ces travaux éviteront également l'approfondissement de la nappe phréatique et assureront un ralentissement des crues qui touchent chaque année le cœur du village.

— L'adaptation aux exigences locales

Les projets ont été conçus en concertation avec les acteurs locaux (communes, financeurs, services de l'état, pêcheurs, agriculteurs, riverains...), ce qui a conduit à intégrer divers exigences particulières :

- aménagement de gués et clôtures pour le maintien de l'activité agricole préexistante,
- ajustement de réseaux pour assurer le bon fonctionnement des industries locales,
- adaptation des opérations aux limites de propriétés.

— Calendrier des opérations

Compte-tenu du cadre réglementaire fixé par la Loi sur l'eau du 30/12/2006 et du caractère privé de certains terrains concernés par les travaux, il convient de déposer ce printemps auprès des services de l'État :

- une demande de Déclaration d'Intérêt Général,
- une autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Ces deux procédures, réalisées simultanément, prévoient la réalisation d'une enquête publique préalable, envisagée à l'automne 2013.

Sous réserve de l'obtention des autorisations prévues par la loi et des négociations foncières amiables, les travaux sont envisagés pour la période estivale 2014, aux plus basses eaux. Les chantiers sont prévus sur une durée de 2 à 3 mois et seraient réalisés en parallèle.

Ces travaux seront confiés à des entreprises spécialisés par le biais de marchés publics.

PLAN DE FINANCEMENT

Le présent programme de travaux est estimé¹ à **1 104 057,50 € TTC** : 923 419,64 € pour Delle et 180 637,86 € pour Réchésy.

Toutefois, le contexte du « Contrat de Rivière » permet l'obtention des subventions suivantes :

- Agence de l'Eau : 600 990 € (65% des coûts HT),
- Région Franche-Comté : 112 455 € (12% des coûts HT).

Ce qui porte le résiduel à charge du Conseil Général à : **209 680 € (23 % des coûts HT)**.

¹ Sous réserve des résultats de l'enquête publique.

Frais de maîtrise d'œuvre déjà financés à part (50 % AERMC, 15% Région et 35 % CG 90).

Aussi, sur proposition de monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil général décide :

- d'approuver les projets de restauration morphologique des cours de Delle et Réchésy,
- d'autoriser monsieur le Président à engager une procédure de demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation au titre de la loi sur l'eau, y compris la tenue d'une enquête publique,
- d'autoriser monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers précités et à signer les conventions de financement qui découlent de ces sollicitations,
- d'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération,
- d'inscrire aux budgets 2013 et 2014 de la Collectivité les dépenses et recettes supplémentaires détaillées ci-dessous :

	2013	2014
- Dépenses :		
o Chapitre 21, article 2111 - clé 15524	0	8 970 €
o Chapitre 231, article 2312 - clé 15529	0	1 004 755,50 €
o Chapitre 011, article 6228002 - clé 15523	3 352 €	0
o Chapitre 011, article 6231 - clé 15616	3 000 €	0
o Chapitre 67, Article 678 - clé 13586	0	5 980 €
	2013	2014
- Recettes :		
o Chapitre 13, article 1322 - clé 15377	0	52 955 €
o Chapitre 13, article 1321 o - clé 15275	0	600 990 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

15 voix pour

Le Président du Conseil général,

Yves Ackermann

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Travaux de restauration morphologique des cours d'eau du bassin
versant de l'Allaine - Opérations de Delle et Réchésy

Date de décision: 13/05/2013

Date de réception de l'accusé 23/05/2013
de réception :

Numéro de l'acte : 2ENVCG133

Identifiant unique de l'acte : 090-229000013-20130513-2ENVCG133-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

Nom du fichier : 2 ENV.pdf (090-229000013-20130513-2ENVCG133-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

09/12/2013

N° E13000258 /25

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

VU enregistrée le 02/12/13, la lettre par laquelle M. le Préfet du Territoire de Belfort demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet: *la déclaration d'intérêt général du projet de restauration morphologique de l'Allaine et la délivrance de l'autorisation au titre de l'article L.214-1 du code de l'environnement, sur la commune de Delle ;*

VU le code de l'environnement ;
VU le code Rural ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Guy BOURGEOIS est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Sylviane FOURE est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.


ARTICLE 3 : M. le Président du CONSEIL GENERAL DU TERRITOIRE DE BELFORT versera dans le délai de **15 jours**, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de **800,00 euros**.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet du Territoire de Belfort, à Monsieur Guy BOURGEOIS, à Madame Sylviane FOURE, à M. le Président du CONSEIL GENERAL DU TERRITOIRE DE BELFORT et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Besançon, le 09/12/2013

Pour le Président,
Le Conseiller délégué,


Robert PECH



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

ARRETE n° 2013353 - 0003

Enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt
général et à l'autorisation au titre des articles L214-1 et suivants
du code l'environnement du projet de restauration
morphologique de l'Allaine à Delle

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 211-7, L 214-1 et suivants, L 215-15, L 122-1 et suivants L123-1 et suivants, R 122-1 et suivants et R123-1 et suivants, R 214-1 et suivants, R214-88 et suivants ;

VU le code rural, notamment ses articles L 151-36 à L 151-40 ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône, Méditerranée, Corse approuvé le 20 novembre 2009 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par les décrets n° 2010-146 du 16 février 2010 et 2012-509 du 20 avril 2012, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté n° 2013254-0005 du 11 septembre 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc BASSAGET, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la délibération en date du 13 mai 2013 du conseil général du Territoire de Belfort approuvant le projet de restauration morphologique des cours d'eau de Delle et Rechésy et autorisant le président à engager les procédures de demande de déclaration d'intérêt général (DIG) et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau;

VU le courrier du 16 juillet 2013, reçu le 23 juillet en préfecture, du président du conseil général du Territoire de Belfort sollicitant la mise en œuvre des procédures de DIG et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;

VU les pièces du dossier déposé en préfecture le 23 juillet 2013 comprenant, notamment une étude d'impact ;

VU l'avis du directeur départemental des territoires déclarant le dossier complet et régulier ;

VU l'avis de la directrice régionale des affaires culturelles de Franche-Comté ;

VU l'avis de l'agence régionale de santé de Franche-Comté ;

VU l'avis de l'autorité environnementale ;

VU la décision n° E13000258/25 du 9 décembre 2013 du président du tribunal administratif de Besançon désignant le commissaire enquêteur et sa suppléante pour conduire cette enquête ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique unique dans le cadre du projet de restauration morphologique de l'Allaine à Delle, préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du projet,
- la délivrance de l'autorisation au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement.

Cette enquête se déroulera du 27 janvier au 28 février 2014 inclus sur le territoire de la commune de Delle.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Delle ;

ARTICLE 2 : Conformément au code l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comporte une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale.

L'avis de l'autorité environnementale est également consultable sur le site internet de la préfecture de Belfort : www.territoire-de-belfort.fr ainsi que sur le site de la DREAL Franche-Comté ;

ARTICLE 3 : Monsieur Guy BOURGEOIS, ingénieur territorial en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de Monsieur BOURGEOIS, celui-ci sera remplacé par sa suppléante Madame Sylviane FOURE, secrétaire comptable;

ARTICLE 4 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de Delle, du 27 janvier au 28 février 2014 afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie ou adressées, par correspondance, à la mairie de Delle au commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête ;

ARTICLE 5 : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Delle

- le lundi 27 janvier 2014 de 14 h 00 à 16 h 00
- le jeudi 13 février 2014 de 16 h 00 à 18 h 00
- le vendredi 28 février 2014 de 9 h 00 à 11 h 00.

ARTICLE 6 : Un avis portant ces indications à la connaissance du public sera publié par les soins du préfet du Territoire de Belfort, en caractères apparents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

De plus, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché en mairie de Delle et, éventuellement, publié par tous autres procédés en usage dans cette commune.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée et sauf impossibilité matérielle justifiée, le demandeur apposera le même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Cet avis devra être visible et lisible de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques. Cette affiche devra être conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Ces formalités qui devront être effectuées au plus tard le 11 janvier 2014, seront justifiées respectivement, par les journaux ainsi que par le certificat d'affichage produit par le maire de Delle et par le maître d'ouvrage.

L'avis d'enquête sera également consultable dans les mêmes conditions sur le site internet de la Préfecture du Territoire de Belfort ;

ARTICLE 7 : Les observations du public seront consultables et communicables aux frais du demandeur pendant toute la durée de l'enquête ;

ARTICLE 8 : Toutes informations relatives à ce projet peuvent être obtenues auprès de :

Monsieur le Président du conseil général du Territoire de Belfort
Direction de l'environnement, service ouvrages hydrauliques, eau et milieux aquatiques
Place de la Révolution Française
90000 BELFORT Cedex
Téléphone : 03 84 90 90 90

ARTICLE 9 : A l'expiration de l'enquête, le registre d'enquête et les documents annexés seront transmis sans délai par le maire au commissaire enquêteur et clos par lui .

Dès réception, le commissaire enquêteur rencontrera dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Par dérogation à l'article R 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmettra au préfet le dossier d'enquête avec son rapport et, dans un document séparé ses conclusions motivées, dans les 15 jours à compter de la réponse du demandeur ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner sa réponse.

Le préfet adressera, dès réception, copie du rapport et des conclusions au président du conseil général du Territoire de Belfort et au maire de la commune de Delle, pour y être tenus à la disposition du public pendant 1 an.

ANNEXE 3

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Territoire de Belfort - Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme ainsi que sur le site internet de la préfecture ;

ARTICLE 10 : Le conseil municipal de la commune de Delle sera appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement dès l'ouverture de l'enquête publique. Cet avis ne pourra être pris en considération que s'il intervient au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête ;

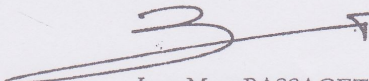
ARTICLE 11 : Le préfet du Territoire de Belfort est l'autorité compétente pour prononcer la déclaration d'intérêt général ainsi que l'autorisation au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement ;

ARTICLE 12 : le secrétaire général de la préfecture, le maire de Delle, le président du conseil général du Territoire de Belfort, le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président du tribunal administratif de Besançon et au directeur départemental des territoires.

19 DEC. 2013

Fait à Belfort, le

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Jean-Marc BASSAGET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Territoire de Belfort

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Restauration morphologique de l'Allaine à Delle

Enquête publique unique dans le cadre du projet de restauration morphologique de l'Allaine à Delle, préalable à la déclaration d'intérêt général du projet et à la délivrance de l'autorisation au titre des articles L. 214-1 et suivants du Code de l'environnement

Le préfet du Territoire de Belfort informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Delle, à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général du projet de restauration morphologique de l'Allaine et à la délivrance de l'autorisation au titre des articles L. 214-1 et suivants du Code de l'environnement au profit du conseil général du Territoire de Belfort.

Le dossier d'enquête correspondant, ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Delle pendant 33 jours, du 27 janvier au 28 février 2014 inclus. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et inscrire ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur à la mairie de Delle désignée comme siège de l'enquête.

M. Guy BOURGEOIS, ingénieur territorial en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête.

En cas d'empêchement de M. BOURGEOIS, celui-ci sera remplacé par sa suppléante, M^{me} Sylviane FOURE, secrétaire comptable.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Delle aux jours et heures suivants :

- le lundi 27 janvier 2014 de 14 h à 16 h ;
- le jeudi 13 février 2014 de 16 h à 18 h ;
- le vendredi 28 février 2014 de 9 h à 11 h.

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Delle ainsi qu'à la préfecture du Territoire de Belfort, bureau de l'environnement et de l'urbanisme, où le public pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elles seront également disponibles sur le site Internet de la préfecture du Territoire de Belfort.

Le préfet du Territoire de Belfort est l'autorité compétente pour déclarer le projet d'intérêt général et délivrer l'autorisation au titre des articles L. 214-1 et suivants du Code de l'environnement.

Tous renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès de :
M. le Président du conseil général du Territoire de Belfort, Direction de l'environnement, service ouvrages hydrauliques, eau et milieux aquatiques, place de la Révolution-Française, 90000 Belfort cedex, tél. 03.84.90.90.90.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du secrétariat général
aux affaires départementales,
Patrick RABASQUINHO.
515809500

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
RESTAURATION MORPHOLOGIQUE
DE L'ALLAINE A DELLE**

Enquête publique unique dans le cadre du projet de restauration morphologique de l'Allaine à Delle, préalable à la déclaration d'intérêt général du projet et à la délivrance de l'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement.

Le Préfet du Territoire de Belfort informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Delle, à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général du projet de restauration morphologique de l'Allaine et à la délivrance de l'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement au profit du Conseil Général du Territoire de Belfort.

Le dossier d'enquête correspondant, ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Delle pendant 33 jours, du 27 janvier au 28 février 2014 inclus. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et inscrire ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur à la mairie de Delle désignée comme siège de l'enquête.

Monsieur Guy BOURGEOIS, ingénieur territorial en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour mener cette enquête.

En cas d'empêchement de Monsieur BOURGEOIS, celui-ci sera remplacé par sa suppléante : Madame Sylviane FOURE, secrétaire comptable.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de DELLE aux jours et heures suivants :

- le lundi 27 janvier 2014 de 14 h à 16 h,
- le jeudi 13 février 2014 de 16 h à 18 h,
- le vendredi 28 février 2014 de 9 h à 11 h.

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Delle ainsi qu'à la préfecture du Territoire de Belfort - Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme - où le public pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elles seront également disponibles sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort.

Le préfet du Territoire de Belfort est l'autorité compétente pour déclarer le projet d'intérêt général et délivrer l'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement.

Tous renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès de : Monsieur le Président du Conseil Général du Territoire de Belfort - Direction de l'Environnement, Service Ouvrages Hydrauliques, Eau et Milieux Aquatiques Place de la Révolution Française - 90000 BELFORT Cedex - Téléphone : 03 84 90 90 90

**Pour le préfet et par délégation,
le chef du Secrétariat Général aux Affaires
départementales, Patrick RABASQUINHO.**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Territoire de Belfort

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Restauration morphologique de l'Allaine à Delle

Enquête publique unique dans le cadre du projet de restauration morphologique de l'Allaine à Delle, préalable à la déclaration d'intérêt général du projet et à la délivrance de l'autorisation au titre des articles L. 214-1 et suivants du Code de l'environnement

Le préfet du Territoire de Belfort informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Delle, à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général du projet de restauration morphologique de l'Allaine et à la délivrance de l'autorisation au titre des articles L. 214-1 et suivants du Code de l'environnement au profit du conseil général du Territoire de Belfort.

Le dossier d'enquête correspondant, ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Delle pendant 33 jours, du 27 janvier au 28 février 2014 inclus. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et inscrire ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur à la mairie de Delle désignée comme siège de l'enquête.

M. Guy BOURGEOIS, ingénieur territorial en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête.

En cas d'empêchement de M. BOURGEOIS, celui-ci sera remplacé par sa suppléante, M^{me} Sylviane FOURE, secrétaire comptable.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Delle aux jours et heures suivants :

- le lundi 27 janvier 2014 de 14 h à 16 h ;
- le jeudi 13 février 2014 de 16 h à 18 h ;
- le vendredi 28 février 2014 de 9 h à 11 h.

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Delle ainsi qu'à la préfecture du Territoire de Belfort, bureau de l'environnement et de l'urbanisme, où le public pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elles seront également disponibles sur le site Internet de la préfecture du Territoire de Belfort.

Le préfet du Territoire de Belfort est l'autorité compétente pour déclarer le projet d'intérêt général et délivrer l'autorisation au titre des articles L. 214-1 et suivants du Code de l'environnement.

Tous renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès de :
M. le Président du conseil général du Territoire de Belfort, Direction de l'environnement, service ouvrages hydrauliques, eau et milieux aquatiques, place de la Révolution-Française, 90000 Belfort cedex, tél. 03.84.90.90.90.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du secrétariat général
aux affaires départementales,
Patrick RABASQUINHO.
515809500

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RESTAURATION MORPHOLOGIQUE
DE L'ALLAINE A DELLE

Enquête publique unique dans le cadre du projet de restauration morphologique de l'Allaine à Delle, préalable à la déclaration d'intérêt général du projet et à la délivrance de l'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement.

Le Préfet du Territoire de Belfort informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Delle, à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général du projet de restauration morphologique de l'Allaine et à la délivrance de l'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement au profit du Conseil Général du Territoire de Belfort.

Le dossier d'enquête correspondant, ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Delle pendant 33 jours, du 27 janvier au 28 février 2014 inclus. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et inscrire ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur à la mairie de Delle désignée comme siège de l'enquête.

Monsieur Guy BOURGEOIS, ingénieur territorial en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour mener cette enquête.

En cas d'empêchement de Monsieur BOURGEOIS, celui-ci sera remplacé par sa suppléante : Madame Sylviane FOURE, secrétaire comptable.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de DELLE aux jours et heures suivants :

- le lundi 27 janvier 2014 de 14 h à 16 h,
- le jeudi 13 février 2014 de 16 h à 18 h,
- le vendredi 28 février 2014 de 9 h à 11 h.

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Delle ainsi qu'à la préfecture du Territoire de Belfort - Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme - où le public pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elles seront également disponibles sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort.

Le préfet du Territoire de Belfort est l'autorité compétente pour déclarer le projet d'intérêt général et délivrer l'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement.

Tous renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès de : Monsieur le Président du Conseil Général du Territoire de Belfort - Direction de l'Environnement, Service Ouvrages Hydrauliques, Eau et Milieux Aqueux Place de la Révolution Française - 90000 BELFORT Cedex - Téléphone : 03 84 90 90 90.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du Secrétariat Général aux Affaires départementales, Patrick RABASQUINHÉ.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE MAULAINÉ A DELLE

Esquisse préliminaire unique dans le cadre du projet de restauration morphologique de l'Allaine à Delle
 soumise à la déclaration d'intérêt général du projet et à la délivrance de l'autorisation au titre des
 articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement.

Le Préfet du Territoire de Belfort informe le public qu'il sera procédé, sur le territoire de la commune de Delle, à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général du projet de restauration morphologique de l'Allaine à Delle et à la délivrance de l'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement au profit du Conseil Général du Territoire de Belfort.

Le dossier d'enquête correspondant, ainsi que le registre d'observations, sont déposés à la mairie de Delle pendant 33 jours, du 27 janvier au 28 février 2014 inclus. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et inscrire ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur à la mairie de Delle désignée comme siège de l'enquête.

Monsieur Guy BOURGEOIS, ingénieur territorial en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour mener cette enquête.

En cas d'empêchement de Monsieur BOURGEOIS, celui-ci sera remplacé par sa suppléante : Madame Sylviane FOURE, secrétaire comptable.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de DELLE aux jours et heures suivants :

- > le lundi 27 janvier 2014 de 14h00 à 16h00
- > le jeudi 13 février 2014 de 16h00 à 18h00
- > le vendredi 28 février 2014 de 9h00 à 11h00

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Delle ainsi qu'à la préfecture du Territoire de Belfort - Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme - où le public pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elles seront également disponibles sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort.

Le préfet du Territoire de Belfort est l'autorité compétente pour déclarer le projet d'intérêt général et délivrer l'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement.

Tous renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès de :

Monsieur le Président du Conseil Général du Territoire de Belfort
 Direction de l'Environnement, Service Ouvrages Hydrauliques, Eau et Milieux Aquatiques
 Place de la Révolution, 90000 BELFORT

Article 1 :
 Article 2 :
 - elle-
 publi
 - elle-
 - elle-
 - elle-
 - elle-
 - elle-
 Article 3 :
 - Mo
 - Ma
 - Mo
 - Mo
 - Ma
 - Me
 Bel
 - Me
 Bel
 - Me
 Per
 - Ma

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE L'ALLAINE A DELLE
Enquête publique ouverte dans le cadre du projet de restauration morphologique de l'allaine à Delle, préalable à la déclaration d'intérêt général du projet et à la délivrance de l'autorisation au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement.

Le Préfet du Territoire de Belfort informe le public qu'il a procédé sur le territoire de la commune de Delle, à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général du projet de restauration morphologique de l'allaine et à la délivrance de l'autorisation au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement au profit du Conseil Général du Territoire de Belfort.

Le dossier d'enquête correspondant, ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Delle pendant 33 jours, du 27 janvier au 28 février 2014 inclus. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et inscrire ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur à la mairie de Delle désigné comme siège de l'enquête.

Monsieur Guy BOURGEOIS, ingénieur territorial en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête.

En cas d'empêchement de Monsieur BOURGEOIS, celui-ci sera remplacé par sa suppléante : Madame Sylviane FOURIE, secrétaire comptable.

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de DELLE aux jours et heures suivants :

- ▶ le lundi 27 janvier 2014 de 14h00 à 16h00
- ▶ le mardi 13 février 2014 de 16h00 à 18h00
- ▶ le vendredi 28 février 2014 de 9h00 à 11h00

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais.

Le préfet du territoire de Belfort est accessible "en direct" par l'intermédiaire de son service d'accueil téléphonique au 03 83 33 33 33. L'adresse de l'application "Belfort Préf" est disponible sur l'App Store et Google Play. Site internet : www.belfort-pref.gouv.fr

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Delle ainsi qu'à la préfecture du Territoire de Belfort - Bureau de l'environnement et de l'urbanisme - où le public pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elles seront également disponibles sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort.

Le préfet du Territoire de Belfort est l'autorité compétente pour déclarer le projet d'intérêt général et délivrer l'autorisation au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement.

Tous renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès de :

Monsieur le Président du Conseil Général du Territoire de Belfort
Direction de l'Environnement, Services Ouvrages Infrastructures, Eau et Milieux Aquatiques
Place de la Révolution Française, 1200 St Hippolyte Aquatiques
90000 BELFORT Cedex
Téléphone : 03 84 90 90 90

pour le préfet et par délégation,
le chef du Service Interprétation
des Offres de l'Environnement,
Monsieur Raphaël SQUINHO

DOSSIER

Améliorer la qualité de l'eau : les élus au coeur de l'action avec le projet de restauration de la rivière Allaine

Présentation du projet de restauration

Le Contrat de rivière transfrontalier Allaine est un programme d'actions d'une durée de 5 ans (2010-2015) qui a pour but de restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de l'Allaine ainsi que de ses affluents, ceci afin d'atteindre le bon état imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Ce programme d'actions est porté par la Communauté de Communes du Sud Territoire et s'adresse à tous les acteurs susceptibles d'impacter l'eau et les milieux aquatiques (entreprises, communes, agriculteurs, particuliers...). Ainsi, 90 fiches-actions ont été programmées de part et d'autre de la frontière franco-suisse pour un montant total de 33 millions d'euros.

La restauration de la rivière dans la traversée de Delle constitue une des actions phares du contrat de rivière. Le Conseil Général du Territoire de Belfort en est le maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre est assurée par deux bureaux d'étude : ISL (France) pour la partie hydraulique et Teleos (Suisse) pour la partie biologique du projet.

Le tronçon de rivière sur lequel va porter le projet s'étendra de la frontière jusqu'au pont de l'Intermarché. Les trois seuils seront supprimés et le pavage du fond de la rivière sera retiré. A certains endroits, le lit de la rivière sera élargi afin de diminuer l'impact des crues.

Quels sont les objectifs de ce projet ?

La restauration morphologique de la rivière vise plusieurs objectifs.

• Sécuriser la traversée de la rivière dans le centre-ville

Les travaux permettront de supprimer le caractère dangereux de la rivière en effaçant les trois barrages situés dans la traversée de Delle.

• Réduire l'impact des crues

La passerelle piétonne menant à la Résidence et au Foyer Louis Clerc constitue un obstacle à l'écoulement de l'eau lors des crues ; elle sera donc rehaussée dans le cadre de ces travaux. Cette passerelle représentait un obstacle majeur lors de la crue importante de 2007. L'aménagement de la zone des Brétiloux permettra également de minorer l'impact des crues sur le secteur aval. Ces aménagements auront pour effet de diminuer la fréquence et l'amplitude des crues centennales.

• Améliorer le fonctionnement écologique du cours d'eau

Actuellement, le pavage et le bétonnage des berges et du fond constituent un frein très important au développement de la vie aquatique. L'ensemble de l'opération permettra d'assurer la circulation de la faune aquatique et de diversifier les habitats dans le lit de la rivière, par la mise en place de blocs ou d'autres éléments et grâce à la création d'un chenal d'étiage. Le reméandrement en zone aval des Brétiloux participera également à l'amélioration de la vie écologique de la rivière.

• Améliorer l'aspect paysager autour de la rivière

En plus des travaux réalisés dans le cours d'eau, des aménagements paysagers seront réalisés sur les bords de l'Allaine : cheminements piétonniers et plantations.

LE BULLETIN DE L'ALLAINE

CONTRAT DE RIVIERE



Édito

Structure déterminante de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) sur le bassin versant, le Contrat de rivière transfrontalier Allaine, porté par la Communauté de Communes du Sud Territoire et la République et Canton du Jura Suisse, a présenté en juin 2013 son bilan à mi-parcours qui a mis en évidence un état d'avancement encourageant, avec un taux d'engagement du programme d'actions à hauteur de 64 % et une réalisation du budget prévisionnel à hauteur de 47 %.

Ce bilan a été validé par le Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée Corse le 3 octobre 2013.

Celui-ci prend acte du bon état d'avancement, souligne l'importance de la bonne coordination avec

l'élaboration du SAGE Allain et émet un avis favorable à sa poursuite.

Nous devons donc :

- Maintenir la dynamique engagée
- Porter une attention toute particulière sur les programmes d'action à venir
- Promouvoir les actions visant à la libre circulation écologique des rivières
- Engager des programmes ambitieux et pérennes de la qualité des eaux brutes des captages
- Poursuivre la coopération franco-suisse et les partenariats initiés.

Sans oublier la **bonne gestion des étangs**, la **réduction voire la suppression des pesticides en zone non agricole**, la **préservation et la restauration des zones humides**,

la réduction des pollutions

liées aux activités économiques. Une part importante a été engagée, réalisée ou est en cours. Le premier bilan de part et d'autre de la frontière est positif et encourageant. Malgré une conjoncture très tendue et des capacités financières en régression, nous sommes stimulés par les résultats obtenus, et notre **volonté commune de poursuivre nos engagements** est intacte pour atteindre le but fixé certes ambitieux mais néanmoins indispensable.

Hubert ECOFFEY,
Président du Comité de rivière Allaine,
Vice-Président de la Communauté de Communes du Sud Territoire

SOMMAIRE

- Édito
- Restauration morphologique des rivières à Delle et à Réchésy
- Stop aux pesticides : les communes en action...
- Réduction des pesticides agricoles : des agriculteurs impliqués !
- Actions en direction des entreprises : réduction des pollutions dispersées liées aux activités économiques
- Assainir nos eaux usées pour réduire la pollution
- A votre disposition : des guides de bonne gestion des étangs et des espaces riverains des cours d'eau
- Inventaire des zones humides : mieux connaître pour mieux protéger
- Et chez nos voisins suisses...

RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DES RIVIERES À DELLE ET À RÉCHÉSY

Maitre d'ouvrage : CG90

Les deux projets de restauration morphologique présentés dans le dernier bulletin d'information et portés par le Conseil Général du Territoire de Belfort **verront le jour en 2014**. Ils porteront sur la rivière Allaine à Delle et la rivière Vendéline à Réchésy.

L'enquête publique imposée par la réglementation s'est déroulée du 27 janvier au 28 février 2014. Sous réserve de l'obtention par le Conseil Général de l'arrêté préfectoral d'autorisation, les travaux sur ces deux rivières se dérouleront en 2014 en période de basses-eaux, c'est-à-dire entre juin et septembre. Ils dureront une quinzaine de jours à Réchésy et 3 mois environ à Delle.

Ces travaux permettront d'améliorer le fonctionnement écologique de ces deux cours d'eau en supprimant les seuils infranchissables pour les poissons et en dynamisant leur lit par la création de méandres et de nouveaux habitats pour la faune et la flore.

De nombreuses animations autour de ces projets sont prévues, ainsi que des temps d'information.

Les dates de ces manifestations seront affichées dans les mairies de Delle et Réchésy, à la Communauté de Communes du Sud Territoire, ainsi que sur les sites internet du Contrat de rivière et du Conseil Général.

